



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE,
DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

*Direction des pêches maritimes
et de l'aquaculture*

Direction de l'eau et de la biodiversité

Paris, le - 2 NOV. 2011

**La Directrice de l'eau
et de la biodiversité**

**Le Directeur des pêches maritimes
et de l'aquaculture**

à

Destinataires in fine

Objet : Plan de gestion de l'anguille : mise en place du programme de repeuplement en France pour la période 2011-2012 : lancement d'appel à projets

Mesdames, Messieurs,

Le plan national de gestion anguille prévoit de mettre en place un programme de repeuplement en France. Ce programme de repeuplement est dédié à la restauration de l'espèce anguille et doit, à terme, « permettre d'aboutir à une quantité d'anguilles argentées retournant en mer qui atteigne au moins 40% de celle des années antérieures à 1980 ».

Le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (Direction de l'eau et de la biodiversité), le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire (Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture) et l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) soutiennent ce programme de repeuplement de l'anguille dans les différents bassins concernés par cette mesure initiée en février 2010.

L'appel à projets, joint en annexe, vise à susciter la réalisation d'un certain nombre de projets de repeuplement dans les différents bassins français pour les campagnes de pêche 2011-2012, dans un cadre technique et financier détaillé dans l'appel à projets.

Les termes de l'appel à projets diffusé en décembre 2010 sont reconduits pour l'essentiel, mais modifiés sur le point relatif au protocole du repeuplement d'anguilles en France qui a été actualisé par le Muséum national d'histoire naturelle.

La date limite de réponse est fixée au 10 décembre 2011 minuit.

Nous vous remercions de bien vouloir diffuser le plus largement possible cet appel à projets, en particulier par une mise en ligne sur le site Internet de votre organisme ou structure et vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

le Directeur
des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture

Philippe MAUGUIN

La Directrice de l'eau et de la biodiversité

Odile GAUTHIER

Destinataires

- Agences de l'eau
- Directions régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- Directions interrégionales de la Mer (DIRM)
- Directions départementales des Territoires (et de la Mer) (DDT(M))
- Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF), Fédérations Départementales et Associations agréées de Pêche et de Protection des milieux aquatiques (AAPPMA)
- Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPMEM) et Comités régionaux (CRPMEM)
- Comité National de la Pêche professionnelle en Eau Douce (CONAPPED)
- Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN)
- Associations de Poissons Migrateurs
- Association du Grand Littoral Atlantique (AGLIA)
- Etablissements publics territoriaux de bassin (EPTB)
- France Nature Environnement (FNE)
- World Wild life Fund France (WWF-France)
- Union Française d'Electricité (UFE)